



République Française
Département de la Moselle



DECISION 2022-68

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de travaux de « VICC – Création d'entrées charretières – Hettange-Grande – Evrange – Cattenom – Gavisse » est conclu le 1^{er} août 2022 avec la société AJTP à 57645 NOISSEVILLE, pour un montant de 32 841,00 € H.T.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 1^{er} août 2022

Pour le Président
et par délégation
Roland BALCERZAK
Vice-Président en charge de la Mobilité et la
Coopération transfrontalière

Certifiée exécutoire le : 10/08/2022 Le Vice-Président

Publiée le : 10/08/2022

Transmise à la Sous-Préfecture le : 10/08/2022

Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 123 SEP. 2024